

ABSENCES AU TRAVAIL & AMP À L'ÉTRANGER



Quelles sont les indemnités/autorisations d'absence prévues au code du travail pour les AMP à l'étranger ?

- **Une salariée recourant à l'AMP bénéficie d'une autorisation d'absence pour les actes médicaux nécessaires au protocole.** L'employeur peut demander un justificatif de ces absences

Texte de loi et références :

[Code de la santé publique : articles R2122-1 à R2122-3](#)

[Code du travail : article L1225-16](#)

- **Absence de notion de territorialité dans la Loi** ⇔ Donc en cas de parcours à l'étranger, l'octroi de ces autorisations ne devrait pas poser difficulté

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34536>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2330>

↔ *Remontée au Ministère*